## **MOTION INTERSYNDICALE**

## CA des 1<sup>er</sup> et 2 avril 2015 à Montreuil ASMA nationale

## L'administration doit donner les moyens aux Asma départementales

Lors du groupe de travail du Comité Technique ministériel, les OS inter syndicalement ont travaillé avec l'administration sur la nouvelle convention. Tout reste à faire en ce qui concerne les Asma départementales.

Les Asma départementales font partie intégrante de la mise en œuvre de l'action sociale au niveau local et, par là même exercent une mission déléguée du MAAF.

Comme cela a été fait lors des différentes rencontres et selon les vœux des 2 dernières assemblées générales,

Le CA de l'Asma réuni ce jour demande

 une convention qui permette à tous, administrateurs de l'Asma nationale et des Asma départementales, d'exercer leur mission auprès de l'Asma sur leur temps de service;

## Pour les Asma départementales :

- des moyens supplémentaires en termes de décharges
- un rappel régulier vers les directeurs et chefs des services pour les sensibiliser sur la place de l'Asma et de celle de ses militants ;
- La prise en compte du fort investissement des agents qui se consacrent aux activités des Asma nationale et départementales, l'implication de ces agents doit être reconnue par les chefs de service et ne doit pas être un frein au déroulement de leur carrière.
- La prise en compte de leur implication comme partie intégrante de leur carrière en établissant des fiches de postes (président, trésorier, secrétaire)
- la prise en compte de ces activités pour la validation des acquis par l'expérience.

L'administration propose une circulaire qui comporterait les éléments concernant les Asma départementales. La convention évoquerait cette circulaire. Le groupe de travail a acté ce principe.

Le CA de l'Asma réuni ce jour exige que la circulaire soit négociée avant la signature de la convention et que la signature de celle ci soit soumise a cette négociation en faveur des AD.<sup>2</sup>

Le CA de l'Asma, représentatif du CTM interpellera toutes les organisations représentatives dans les instances nationales et départementales